LA BOURSE RAYMOND HÉTU



Bourse de participation à un congrès international Gracieuseté de La Capitale, assurances générales

L'OOAQ a créé, en 1992, une bourse de participation à un congrès international ayant comme objectif d'encourager les orthophonistes et les audiologistes à parfaire leur formation en participant à des activités scientifiques. Cette bourse a été nommée en l'honneur de M. Raymond Hétu, audiologiste.

Monsieur Raymond Hétu a été professeur, chercheur émérite reconnu internationalement et fondateur du Groupe d'acoustique de l'Université de Montréal. Il a travaillé à promouvoir la recherche s'intéressant aux méfaits du bruit sur la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses. Il a réussi à créer cette jonction entre la recherche fondamentale et appliquée au service du mieux-être des victimes de surdité professionnelle et de leur entourage. M. Hétu est décédé en 1995.

Cette bourse, d'un montant de 3000 \$, est remise annuellement à une ou un membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologiste du Québec pour lui permettre de participer à un congrès, un colloque ou un symposium scientifique international, directement relié à la pratique de l'orthophonie ou de l'audiologie. Cette bourse est une gracieuseté de La Capitale, assurances générales. La remise de la bourse se déroulera à l'automne 2021. La Bourse Raymond Hétu n'est accordée qu'une seule fois à une même personne.

Exigences:

- 1. Être membre en règle de l'Ordre depuis au moins cinq ans ;
- 2. Être membre de type régulier au moment du dépôt de la candidature et au moment de l'événement;
- 3. Exercer en clinique au Québec;
- 4. L'événement doit avoir lieu dans l'intervalle de 12 mois avant ou 12 mois après le dépôt de la candidature :
- 5. L'évènement doit contribuer à l'avancement de la pratique en orthophonie ou en audiologie ;
- 6. La personne lauréate s'engage à soumettre un rapport synthèse* de sa participation à l'évènement, dans les 8 mois suivant la réception de la bourse.

* Le rapport synthèse :

- 1. Son format est laissé au choix de la personne lauréate. Si nécessaire, à titre indicatif, un exemple des années précédentes pourra vous être transmis ;
- 2. Précisera:
 - a. La nature et l'envergure de l'événement ;
 - b. Le rôle de la ou du membre lors de l'évènement;
 - c. L'impact clinique;
- 3. Est transmis, dans les délais, à la secrétaire du comité des prix de l'Ordre à l'adresse <u>presidence@ooaq.qc.ca</u> Ce document synthèse est ensuite rendu disponible à l'ensemble des membres par une des publications de l'Ordre.

LA BOURSE RAYMOND HÉTU



Bourse de participation à un congrès international Gracieuseté de La Capitale, assurances générales

Présentation du dossier :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un court texte décrivant les impacts de la participation au dit congrès sur l'avancement de la pratique professionnelle aux plans personnel et/ou collectif;
- Un curriculum vitæ qui démontre l'engagement et l'expérience professionnels ;
- Une preuve d'inscription à l'événement.

Transmission du dossier

Le dossier de candidature doit être déposé en version numérique. Tout dossier incomplet ne sera pas évalué par le comité des prix de l'OOAQ.

Période de soumission pour l'année 2021 :

La ou le membre qui présente un dossier de candidature doit le déposer au plus tard le 30 juin 2021.

Procédure de sélection :

Le comité des prix de l'Ordre est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration (CA). Le comité analyse le dossier des candidats et fait ses recommandations au CA qui décide d'attribuer la bourse. Le CA n'est pas tenu d'attribuer la bourse si aucune candidature ne se qualifie.

Les documents doivent être acheminés à l'attention de la Secrétaire du comité des prix de l'Ordre à : presidence@ooaq.qc.ca

Avec la mention « Candidature Bourse Raymond Hétu »